

## FORMATION PSC 1

Prévention et Secours Civiques de Niveau 1

**Objectif de la formation**

L'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. (Annexe 1 de l'arrêté du 24 juillet 2007, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2016)

**Publics visés / accès handicapés**

Cette formation est accessible à toute personne âgée au minimum de dix ans.

Les participants qui présentent un handicap peuvent suivre cette formation selon le type et niveau.

Le formateur adaptera le nombre de participants dans son groupe et les exercices pratiques aux capacités du (des) participant(s).

A l'inscription, la personne qui aura renseignée la case OUI

«vous êtes en situation de handicap» sera contacté afin de connaître le niveau de handicap avec les contraintes.

Le site adapté à la formation sera alors précisé.

**Prérequis / mode de formation / durée**

Parler et comprendre le français.

Durée fixée à 7 heures minimum pour une formation organisée exclusivement en présentiel

**Documents à remettre aux participants**

A l'issue de la formation, un manuel conforme aux textes en vigueur est remis aux participants ainsi qu'une attestation de présence.

**Programme de formation / techniques utilisées****Techniques pédagogiques**

Activités de découverte :

Etude de cas, exposé interactif, remue-méninges, discussion dirigée, démonstration en temps réel.

Activités d'apprentissage :

Exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage technique miroir, mise en situation.

**Activités d'application :**

Mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

**Contenu de la formation**

Le contenu de la formation doit être conforme au référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 », Annexe 1 de l'arrêté du 24 juillet 2007, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2016.

- D'assurer la protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même et les autres personnes des dangers environnants
- D'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
  - Victime d'une obstruction des voies aériennes
  - Victime d'un saignement abondant
  - Inconsciente qui respire
  - En arrêt cardiaque
  - Victime d'un malaise
  - Victime d'un traumatisme.

**L'équipe pédagogique**

Les formateurs sont titulaires du certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques » ou du certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours », à jour de formation continue. Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants.

La session est organisée pour un effectif maximum de dix apprenants pour un formateur.

## FORMATION PSC 1

Prévention et Secours Civiques de Niveau 1

### Evaluation de la formation

- Pour être certifié, le participant doit
- Participer à toutes les phases de la formation
  - Réaliser ou faire réaliser\* tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
  - Participer, comme sauveteur, a au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

(\* arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1er secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.)

### Logistique

Accueil des stagiaires / présentation des locaux / restauration sur place possible (précisée à l'inscription).

### Lieu de la formation

Les lieux de formations sont principalement des centres de secours (53) ou site d'accueil de prestataire répondant aux conditions pédagogiques de la formation.

### Suites de parcours et recyclage de formation

Pour garder le bénéfice du certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C. 1, une formation continue n'est obligatoire.

Néanmoins, celle-ci est vivement conseillée.

Les secouristes, appelés Bons Samaritains, sont des citoyens inscrits sur l'application **Staying Alive**, qui peuvent être alertés par les secours et guidés vers une victime d'arrêt cardiaque située à proximité pour lui prodiguer un massage cardiaque ou aller chercher un défibrillateur au plus vite.

### Délai d'accès à la formation

Prévoir 1 semaine maximum pour la prise en compte de l'inscription individuel et 1 mois pour une session intra entreprise suivant le calendrier des formations programmées.

### Règles élémentaires d'hygiène

*L'UDSP39 respecte la réglementation concernant les produits de maquillage.*

*Elle s'assure que la personne à maquiller ne présente pas d'allergie à ces produits et détient les justificatifs de leur conformité.*

*Les formateurs respectent les règles d'utilisation des mannequins et les procédures de nettoyage recommandées par le fabricant.*

### Renseignements

UDSP 39  
CIS Morbier  
Rue des Hirondelles  
39400 MORBIER  
Tel : 03-84-33-04-26  
Mail : [udspj39@wanadoo.fr](mailto:udspj39@wanadoo.fr)

N° agrément DA : 27390115139  
SIRET : 77 84 03 345 00094  
Code APE : 9499Z

